

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 408

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 47 par les deux phrases suivantes :

« Face à l'augmentation globale de l'intelligence des missiles, les systèmes de contremesures doivent également se perfectionner pour continuer de les contrer. Les évolutions privilégieront des systèmes de protection multi-couches, alliant plusieurs types de masquage-leurrage : alliées au placement retardé de quelques millisecondes de leurres spectraux (à LED ou pyrotechniques), le brouillage, les leurres multi-spot, les flashes et le masquage, sont autant de technologies susceptibles de perturber le missile et donc de renforcer l'auto-défense des plateformes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure davantage les systèmes de contremesures dans le développement de la défense surface-air.

Les systèmes de contremesures sont des moyens d'augmenter la qualité de notre défense surface-air sans que cela nécessite des dépenses astronomiques. Il apparaît donc pertinent d'inclure dans le rapport annexé la nécessité de les perfectionner.

Cet amendement s'inscrit dans la volonté de reprendre les propositions du rapport n°856 des députés Rancoule et Bru sur les stocks de munitions et plus spécifiquement la proposition n°3 consistant à favoriser le panachage des munitions dans la remontée en puissance des stocks.